

**REUNION DU 17 DECEMBRE 2019**

|  |  |
|--|--|
| <p>Date de convocation :<br/>10.12.19<br/>Date d'affichage :<br/>10.12.19</p>          | <p>Le dix-sept décembre deux mil dix-neuf à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.</p>   |
| <p>Nombre de Conseillers :<br/>En exercice : 63<br/>Présents : 32<br/>Votants : 37</p> | <p><u>Étaient présents :</u><br/>G BRISSET, G DONGE, S SALMON, M BARTON, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT, M YVER, V BLANDIN, M GERVAIS, B JOSSET, M JOSSET, JJ VASLIN, F CATHERINE, P CATHERINE, C CHANTREUIL, C CLENCH, I DROUET, M GALIS, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, G PERROTTE, M-H PERROTTE, G TRAVERT, I CATHERINE, C GAILLARDON, A LELIEVRE et J-P TRAVERT</p> <p><u>Excusés :</u><br/>F BACHER pouvoir à G DONGE, J BESSLIEVRE pouvoir à V BLANDIN, H MARIE pouvoir à B JOSSET, O DESHEULLES pouvoir à JP TRAVERT, J BAUDRY pouvoir à G PERROTTE<br/>D LANGEVIN, P LUCAS, A HALLET, S JULIEN, D FAUDEMÉR, S ROUXEL</p> <p><u>Absents :</u><br/>A BENON, JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, G VIEL, E LEMONNIER E LEQUERTIER, J TOLLEMER, J-N TOLLEMER, M HEBERT, C HOLLEY, I MAQUAIRE, J LAHAYE, C RACHINE, M BIHEL, V DUVERNOIS, A ELLIOTT et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> V BLANDIN</p> |

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion de conseil du 12 novembre 2019.

**01-12-19 Demande de subvention amende de police : projet sécurisation abords du nouveau groupe scolaire**

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il est proposé de demander une subvention *amendes de police* afin d'aménager à minima le parking déjà existant et de sécuriser les abords.

Cette subvention peut atteindre 30% du HT.

Le projet concerne :

- l'aménagement du stationnement pour les 3 cars scolaires le long du parking, afin de sécuriser la prise en charge des élèves
- l'aménagement intérieur du parking avec la signalisation du sens de circulation
- création de nouveaux passages piétons sur la rue de la Morlande et rue Marcel Rachine
- création d'une zone 30 pour protéger le groupe scolaire dans la rue de la Morlande

|   | <b>HT</b>      | <b>TTC</b>     |
|---|----------------|----------------|
| Aménagement du parking                  | 20 100€        | 24 120€        |
| Signalisation routière                  | 500€           | 600€           |
| Lampadaire led                          | 1 500€         | 1 800€         |
| Passages protégés (peinture et bordures | 4 000€<br>500€ | 4 800€<br>600€ |

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| Frais divers (branchement électrique, ...) | 500€           | 600€           |
| <b>Totaux</b>                              | <b>27 100€</b> | <b>32 520€</b> |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le conseil Municipal

DECIDE de réaliser le projet d'aménagement et de sécurisation du nouveau groupe scolaire comme présenté ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué, de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Manche, au titre des Amendes de Police.

#### **02-12-19 Demande d'ouverture des magasins le dimanche**

DEMANDE ANNULEE

#### **03-12-19 Proposition de vente parcelle 153ZD8 à Cretteville**

Madame MESNAGE Cécile, habitant 10 rue grande rue, aimerait acheter la parcelle 153 ZD 8, située à côté de sa maison et qu'elle utilise déjà avec une terrasse. Des accords oraux avaient dû être pris en 1988 au moment du remembrement mais rien n'avait été validé officiellement.

La valeur vénale transmise par le service des domaines est de 450€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée 153 ZD 8, pour un montant de 450€ à madame MESNAGE Cécile,

DECIDE que l'ensemble des frais liés à cette vente seront à la charge de l'acheteur

AUTORISE LE Maire ou son adjoint délégué à signer l'acte de vente et tous les documents s'y afférant.

#### **04-12-19 Proposition de mise en vente du logement communal 3 village de l'Eglise – Picauville**

Le logement communal situé 3 rue de l'Eglise est vacant depuis le 3 décembre dernier, Monsieur le Maire propose la mise en vente. L'estimation des domaines est de 112 000€ (10% de marge de manœuvre). Le notaire a, quant à lui, estimé le bien à 80 000€.

Madame PERROTTE et Monsieur LEMIERE qui ont visité le logement confirme qu'il y a des travaux à effectuer dans ce logement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de la mise en vente de ce logement sis 3 rue de l'Eglise à Picauville pour un montant de 112 000€, suivant l'estimation des domaines.

CHARGE Le Maire ou son adjoint délégué de procéder à la mise en vente du bien

#### **05-12-19 Budget des biens Girard : programmation de travaux pluriannuels**

Monsieur le maire propose de ne pas reverser cette année les résultats de l'exercice au CCAS de Granville, à la maison de retraite de Granville et au CCAS de Picauville, afin de provisionner une somme pour des travaux d'investissement sur les prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas reverser en 2019, les résultats de l'exercice, afin de provisionner pour les années à venir des travaux d'investissement sur les ouvrages d'art.

#### **06-12-19 Echange de parcelles parking carrefour contact**

Concernant l'échange des parcelles sur le parking de carrefour contact, conclu sur le fond depuis 2014 avec l'ancien propriétaire, la société Soval (Carrefour) ne souhaite pas prendre en charge la moitié des frais d'acte. Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge la totalité (soit 800€) afin de régulariser rapidement cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge la totalité des frais liés à l'acte d'échange des parcelles, comme décidé dans la délibération n°01-11-19 du 12 novembre 2019.

#### **07-12-19 Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Manche.

L'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée, dispose que les services des collectivités et des établissements mentionnés à l'article 2 de la même loi « doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre services, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion ».

Le Centre de Gestion a créé au 1<sup>er</sup> janvier 2006 un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales de la Manche. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel conformément aux dispositions du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifiée.

Les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique de la Manche sont définies dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Dès lors qu'une décision est de nature à modifier le contenu des prestations apportées et/ou leur coût pour l'année à venir, l'information correspondante est communiquée aux adhérents avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal

AUTORISE Le maire ou son adjoint délégué à faire appel au service de médecine préventive créé par le Centre de Gestion de la Manche et à signer la convention d'adhésion y afférente

S'ENGAGE à voter lors du vote du budget primitif de l'exercice 2020, les crédits destinés à financer la dépense correspondante

#### **08-12-19 DIA**

- parcelle AC96 – 8b rue Cornu

Le conseil municipal décide de ne pas préempter

- parcelles AC450 et 388 : rue de la Marne/ place Sophie de Riou  
Le conseil municipal décide de ne pas préempter
- parcelle A 929 : 12 ter rue de l'Eglise  
Le conseil municipal décide de ne pas préempter

### **Questions et informations diverses**

#### **09-12-19-A Demande de remboursement**

Pour le Noël des enfants, Madame Jennifer BAUDRY a acheté du matériel au magasin ACTION qui ne fait pas de factures pour les collectivités. Il est donc proposé de lui rembourser la somme de 40,58€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement des frais à Madame Jennifer BAUDRY d'un montant de 40,58€.

#### **09-12-19-B Centre d'Incendie et de Secours**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SDIS proposant la modification du plan de déploiement du SDIS afin de rattacher l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Picauville au CIS de Picauville à compter du 1er janvier 2020.

#### **09-12-19-C Elections municipales du 15 et 22 mars 2020**

Suite au rassemblement des bureaux de vote à la salle polyvalent de Picauville, il a été créé 3 bureaux.

Chaque bureau nécessitera 5 élus soit 15 élus le matin et 15 élus l'après-midi.

Il est demandé aux élus de faire connaitre leur disponibilité auprès des services de la mairie pour organiser la tenue des bureaux de vote.

#### **09-12-19-D Interrogations des élus**

JP TRAVERT s'interroge par rapport au projet éolien. Monsieur le maire précise que personne n'est venu le voir et qu'il n'a aucune réponse écrite ni de l'armée française ni de l'armée américaine sur la possibilité ou non des parachutages en de telles circonstances. Il évoque les nombreuses réactions dans les articles de la Presse locale.

JP TRAVERT demande ce qu'il en est du projet de salle de convivialité, à l'exemple d'autres communes. Monsieur le maire répond qu'il faut faire des choix dans les projets et revoir en 2020 les nouveaux contrats de pôle de service avec le Conseil Départemental.

JP TRAVERT demande si la commune d'Etienville participera au financement du groupe scolaire. Monsieur le Maire lui répond que la commune d'Etienville a délibéré sur une participation mais que la décision n'a pas été prise sur le montant ni sur le mode de versement (échelonné ou direct).

Monsieur le maire informe du projet d'installation de 2 nouveaux artisans sur la Zone Artisanale de Picauville.

#### **Dates à retenir**

CM : 14 janvier

Vœux : 28 janvier

La séance est levée à 21h50

Vu pour être affiché le 19 décembre 2019, conformément au CGCT.

Le Maire, Philippe CATHERINE